

Unité départementale de l'Oise
Z.A. de la Vatine
283, rue de Clermont
60 000 BEAUVAIS

BEAUVAIS, le 23/11/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 23/11/2023

Contexte et constats

Publié sur  GÉORISQUES

GROUPE HOSPITALIER DU SUD DE L'OISE Site de Senlis

Avenue Paul Rouge
60300 Senlis

IC-R/0486/23-YY
Code AIOT : 0005101591

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 23/11/2023 dans l'établissement GROUPE HOSPITALIER DU SUD DE L'OISE Site de Senlis implanté Avenue Paul Rouge 60300 Senlis. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GROUPE HOSPITALIER DU SUD DE L'OISE Site de Senlis ;
- Avenue Paul Rouge 60300 Senlis ;
- Code AIOT : 0005101591 ;
- Régime : /
- Statut Seveso : Non Seveso ;
- IED : Non.

Le GROUPE HOSPITALIER DU SUD DE L'OISE du site de Senlis est un établissement public de santé.

Le thème de visite retenu est le suivant :

- les transformateurs contenant du PCB.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

La fiche de constat disponible en partie 2-4 fournit les informations le pour chaque point de contrôle. Sa synthèse est la suivante :

La fiche de constat suivante est susceptible de faire l'objet de propositions de suites administratives :

Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
PC : Risques chroniques, élimination des transformateurs contenant des PCB	Code de l'environnement du 10/04/2013, article R. 543-21	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection demande à l'exploitant de se rapprocher du constructeur de 2 transformateurs présents sur son site pour obtenir des informations sur la présence ou pas de PCB dans les transformateurs sur lesquels les plaques d'identification ne le signalent pas.

2-4) Fiches de constats

PC : Risques chroniques, élimination des transformateurs contenant des PCB

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 10/04/2013
Thème(s) : Risques chroniques, Elimination des transformateurs contenant des PCB
Prescription contrôlée : Sous réserve des dispositions de l'article R. 543-22, il est interdit de détenir des appareils dont le fluide contient des PCB : – à partir du 1er janvier 2017 si l'appareil a été fabriqué avant le 1er janvier 1976 ; – à partir du 1er janvier 2020 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1976 et avant le 1er janvier 1981 ; – à partir du 1er janvier 2023 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1981.
Constats : L'exploitant a fourni à l'inspection un bordereau de suivi des déchets. Ce bordereau concerne l'élimination d'un transformateur contenant du PCB (50-500 ppm). Suivant le bordereau, le lieu de destination est l'établissement TREDI ST VULBAS. Cependant, l'inspection n'a pu établir que ce transformateur est bien celui précisé dans le fichier de l'ADEME, dont le numéro de série est n° 389281

Toutefois, l'exploitant précise qu'il s'agit d'une erreur, le numéro de série du transformateur éliminé est 750954 (de 1986) et non celui indiqué précédemment.

L'inspection demande à l'exploitant de procéder à la déclaration de l'appareil sur le site de l'ADEME : <https://inventairepcb.ademe.fr/>

Quatre transformateurs sont présents sur le site de Creil.

Sur la plaque d'identification des 2 transformateurs, il est clairement indiqué que ces 2 appareils ne contiennent pas de PCB.

Les informations précisées sur les plaques d'identification constructeur des 2 autres n'ont pas permis à l'inspection que ces 2 appareils sont exempts de PCB.

Aussi, l'inspection demande à l'exploitant de se rapprocher du constructeur des 2 appareils pour obtenir des informations sur la présence ou pas de PCB dans ces appareils.

Les justificatifs sont à transmettre sous 15 jours à réception de la présente.

Type de suites proposées : Susceptible de suites